

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

 Maladie Dentaire Optique Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02015

Société :

85178 Actif  Pensionné(e)  Autre :Nom & Prénom : EL OIRDI EL MOSTAFADate de naissance : 01 01 1952Adresse : Derb Nejma Bloc 429 m<sup>e</sup> la Hay Hassan  
CASABLANCATél. : 06 61 26 140 76

Total des frais engagés

Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Date de consultation : 03 Sept 2021Nom et prénom du malade : EL OIRDI fatima Age :Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  EnfantNature de la maladie : Bronchopneumopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 Sept 2011	TCFA5		45600	Cabinet de Dr Alphonse LARA et Professeur J-H LARA Dr Edilia Yacout CASAPLANCA

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Professeur C.H. LARAQUI**

Pneumologue - Allergologue

Enfants & Adultes

39, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca

Tél. 022.44.55.84

Tél/Fax. 022.54.39.47

Casablanca, le

03 Sept 2021

Mme Fatima

RECU ELOI RD?

Tests cutanés allergologiques K15 = 450 DHS

(Quatre cent cinquante dirhams)

«deuxième séance»

Cabinet de pneumologie  
et d'Allergologie  
Professeur C.H. LARAQUI  
44, Boulevard Lalla Yacout  
CASABLANCA

**Professeur C.H. LARAQUI**

Pneumologue – Allergologue

Enfants & Adultes

39, Bd Lalla Yacout, Casablanca

Tél. 022.44.55.84 - Tél/Fax. 022.54.39.47

Casablanca, le

03 Sept 2021

## COMPTE RENDU

EL OTIDI Les tests cutanés allergologiques aux trophallergènes de Fatima donnent les résultats suivants :

Allergènes	Papule (mm)	Erythème (mm)
Témoin négatif	0	0
Témoin positif	12	14
Merlan	0	0
Crevette	0	0
Thon	0	0
Sardine	0	0
Morue	0	0
Poulet	0	0
Blanc d'œuf	0	0
Jaune d'œuf	0	0
Soja	0	0
Cacahuète	0	0
Celeri rave	0	0
Pomme de terre	0	0
Petit Pois	0	0
Olive	0	0
Banane	0	0
Kiwi	0	0
Fraise	0	0
Orange	0	0
Pomme	0	0
Avocat	0	0
Melon	0	0
Citron	0	0

Les tests cutanés de Fatima sont négatifs aux trophallergènes.

Cabinet de Pneumologie  
et d'Allergologie  
Professeur C.H. LARAQUI  
44, Bd Lalla Yacout  
CASABLANCA